

Partie 2 :

Démarche de gestion multi-partenariale

1. PAPI et PSR + exemple en Occitanie - Nîmes

2. Les SLGRI + bilan des réponses à l'appel à projets « information préventive » de 20 k€ + exemple de l'Aude

Pause déjeuner

3. Projet d'Étude PACA - Occitanie risque de ruissellement



Partie 2 : Multi-partenaires





Labellisation et émergence des PAPI et PSR

*Kristell ASTIER-COHU -
Chef de service adjoint « prévention des
risques »- DREAL de bassin*

Démarches en Occitanie et cas de Nîmes

*Philippe CHAPELET – Directeur des Risques
Naturels - DREAL Occitanie*

*Françoise TROMAS - Chef du service Eau et
Inondation – DDTM du Gard*



Labellisation et émergence des PAPI et PSR

1. Les grands principes

PAPI : démarche globale multipartenariale sur un bassin de risque
(cahier des charges PAPI2 mai 2011, à venir PAPI3 en 2018)

- ↳ programme d'actions piloté par un porteur de projet
(syndicat rivières, PNR, EPCI, CG, EPTB, ...)
- ↳ **3 familles**
 - PAPI d'intention : pas de travaux, études
 - « Petit PAPI » : < 3 M€
 - PAPI complet : > 3 M€

PSR = label ponctuel relatif à un ouvrage de protection (P= ou P+) répondant aux critères établis par le Plan national Submersion Rapide

- ↳ exigence de garanties techniques élevées (niveau AVP)

Labellisation = garantie du financement du programme par l'État (par une convention)



Partie 2 : Multi-partenaires



Les 7 axes du PAPI

Actions de préparation et d'organisation

Axe 1: Amélioration de la connaissance et conscience du risque

Axe 2: Surveillance et prévision des crues et des inondations

Axe 3: Alerte et gestion de crise

Actions d'anticipation sur les enjeux

Axe 4: Prise en compte des risques dans l'aménagement

Axe 5: Réduction de vulnérabilité des personnes et des biens
(augmentation résistance ou résilience)

Actions structurelles sur les aléas

Axe 6: Ralentissement des écoulements

Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Partie 2 : Multi-partenaires



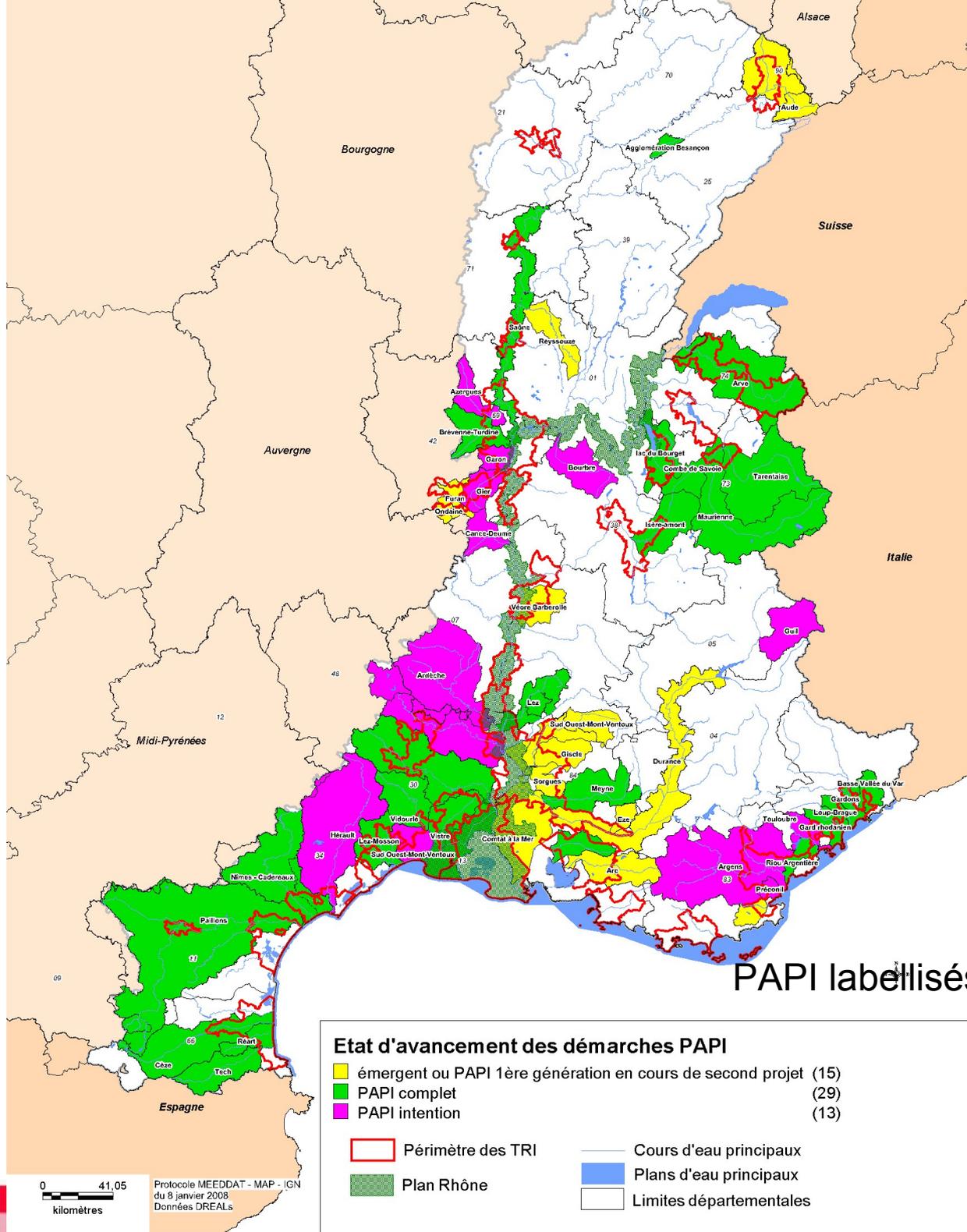
Bilan des PAPI-PSR

Bassin Rhône-Méditerranée

Dossiers labellisés « cahier des charges PAPI 2 »

- PAPI d'intention : 12
- PAPI complet : 21
- Petits PAPI (< 3 M€ HT - labellisation en comité d'agrément de bassin) : 2
- PSR hors PAPI: 8





PAPI labellisés au 15/11/2015


 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Direction régionale
 de l'Environnement,
 de l'Aménagement
 et du logement
 PROVENCE
 ALPES-CÔTE D'AZUR



Etat d'avancement des démarches PAPI

	émergent ou PAPI 1ère génération en cours de second projet	(15)
	PAPI complet	(29)
	PAPI intention	(13)

	Périmètre des TRI		Cours d'eau principaux
	Plan Rhône		Plans d'eau principaux
			Limites départementales

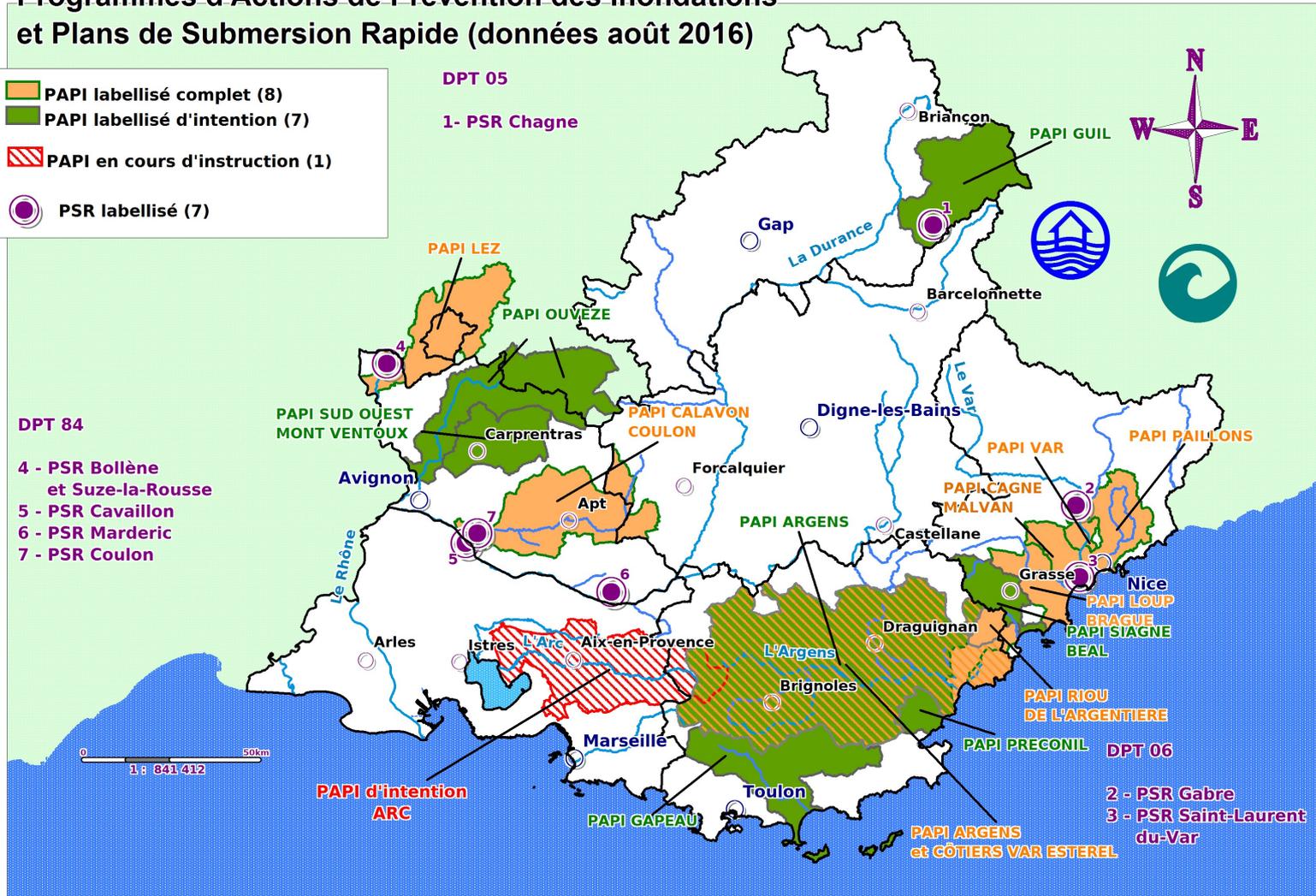
0 41,05
kilomètres

Protocole MEEDDAT - MAP - IGN
du 8 janvier 2008
Données DREALS

PAPI et PSR en PACA

Programmes d'Actions de Prévention des Inondations
et Plans de Submersion Rapide (données août 2016)

-  PAPI labellisé complet (8)
-  PAPI labellisé d'intention (7)
-  PAPI en cours d'instruction (1)
-  PSR labellisé (7)



Auteur : Jérôme BOCQUEL DREAL PACA / SPR / URNM ; Date création : 16/08/2016 ; sources : © IGN_BD CARTO®, PAPI_PSR_PACA.wor

Dépôt récent : PAPI complet Comtat à la mer (13), PAPI d'intention Pays du Lérins (06), PSR Reyran et La Palud (83)
Une dizaine de dossiers en émergence

Partie 2 : Multi-partenaires





Pour mémoire :

Un PAPI en Corse du Sud (Ajaccio)

Démarches PAPI en Occitanie

(intervention suivante)



Cahier des charges PAPI 3

- Objectif :

validation du nouveau cahier des charges et publication par la ministre d'ici janvier 2017.

- Contributions des services de l'État :

en cours d'analyse par le DGPR et lancement de la consultation des collectivités et du public fin octobre – fin novembre.

- Date d'application :

pour les dossiers PAPI déposés pour instruction en préfecture à compter du 1^{er} janvier 2018.



Cahier des charges PAPI 3

- ✓ Les 3 familles de PAPI sont maintenues (intention via les instances de bassin, petit PAPI, PAPI complet)
- ✓ Suppression du label PSR
- ✓ = déclinaison opérationnelle de la SLGRI et donc cohérences PGRI/SLGRI/PAPI
- ✓ En dehors des TRI, dépôt de PAPI toujours possible
- ✓ Rechercher un équilibre entre les 7 axes d'actions
- ✓ Recherche systématique de solutions alternatives aux travaux sur les ouvrages et digues
- ✓ Approche obligatoire par systèmes d'endiguement
- ✓ Au plus tard à la réception des travaux, l'EPCI GEMAPIEN doit assurer la gestion des ouvrages



Cahier des charges PAPI 3

- ✓ *Analyse Multi Critères remplace Analyse Coût Bénéfices*
- ✓ *Présenter une analyse de la vulnérabilité du territoire*
- ✓ *Les PAPI ne sont pas soumis à Évaluation Environnementale Stratégique*
- ✓ *Recueillir les observations du public (via mise à disposition du dossier pendant 1 mois)*



Cahier des charges PAPI 3

- **Etude Agricole à faire** (en lien avec le futur protocole d'indemnisation)
- **Guide sur la prise en compte des milieux humides**
- **Évolutions portant sur la gestion de l'aléa inondation par ruissellement :**
 - distinction entre ce qui relève de la gestion par ruissellement pluvial de ce qui relève de la gestion des inondations par ruissellement liées à des pluviométries exceptionnelles ;
 - le FPRNM peut participer au financement d'ouvrages ou d'aménagements permettant de ralentir les ruissellements relevant de la gestion des inondations par ruissellement liées à des pluviométries exceptionnelles ;
 - la réalisation des zonages pluviaux (3° et 4° de l'article L.2224-10 du CGCT), à défaut d'être effectuée, doit être prévue par les communes ou leurs EPCI.





Labellisation et émergence des PAPI et PSR

*Kristell ASTIER-COHU -
Chef de service adjoint « prévention des
risques »- DREAL de bassin*

Démarches en Occitanie et cas de Nîmes
*Philippe CHAPELET – Directeur des Risques
Naturels - DREAL Occitanie*

*Françoise TROMAS - Chef du service Eau et
Inondation – DDTM du Gard*





Les SLGRI + bilan des réponses à l'appel à projets « information préventive » de 20 k€

*Fabienne CARMIGNANI – Chargée de mission
« inondation » au sein de l'unité des risques naturels
majeurs - DREAL de zone*

Présentation du projet à venir sur l'Aude

*Eric SIDOSKI – Chef du Service « prévention des risques »
- DDTM de l'Aude*



Stratégies locales de gestion du risque inondation

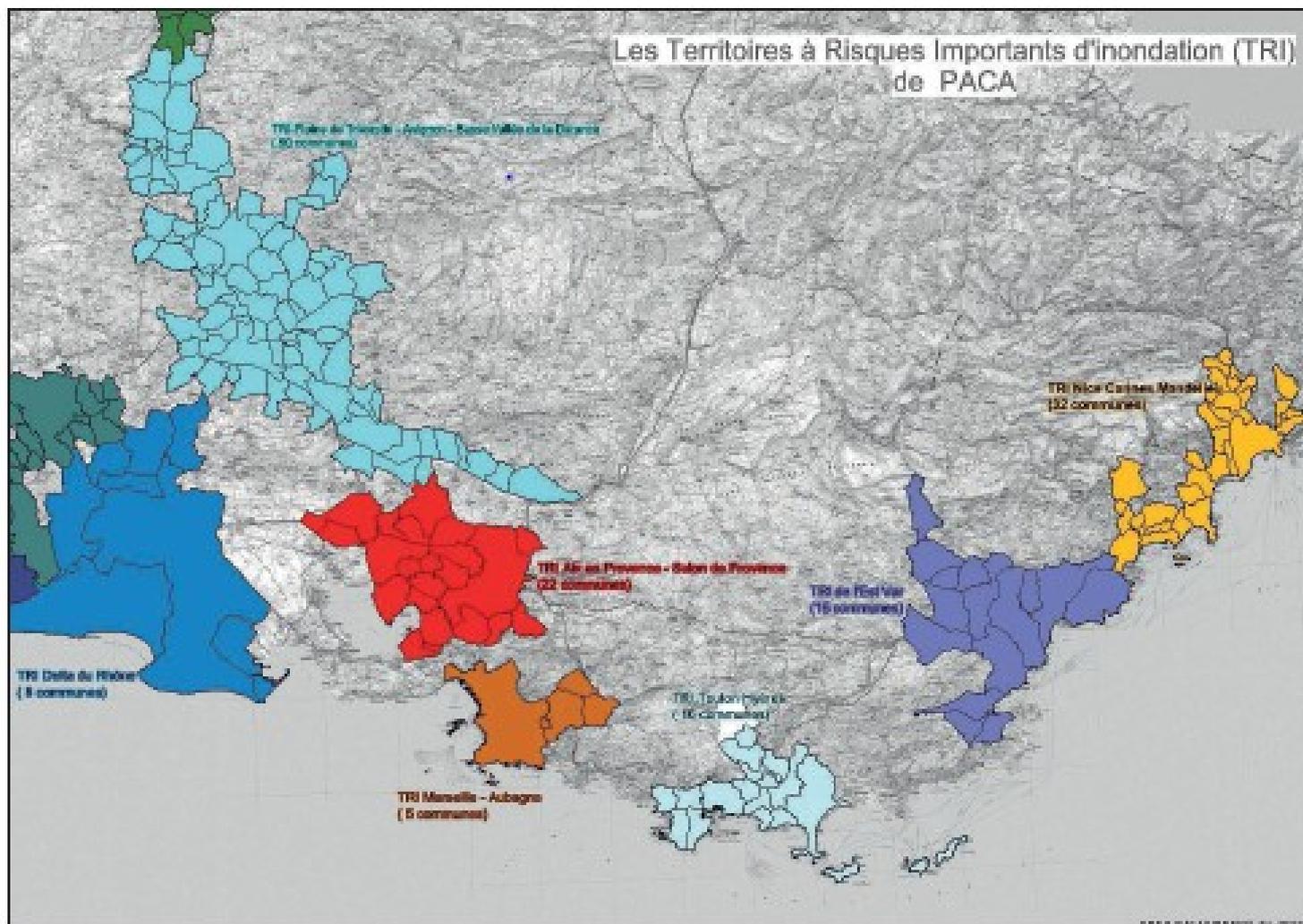
Les grands principes

- ⇒ déclinaison de la Directive Européenne Inondations de 2007
- ⇒ évaluation nationale des Territoires Inondables (TRI)
- ⇒ démarche portée par un EPCI ou un syndicat de rivière et souvent co-portée par la DDTM
- ⇒ 5 grands objectifs du Plan de Gestion des Risques Inondations de chaque bassin hydrographique : l'urbanisme, réduire le coût des dommages, les acteurs, la sécurité, la connaissance
- ⇒ **Finalité** : rédiger un plan d'action commun à tous les acteurs et le mettre en œuvre pendant 6 ans



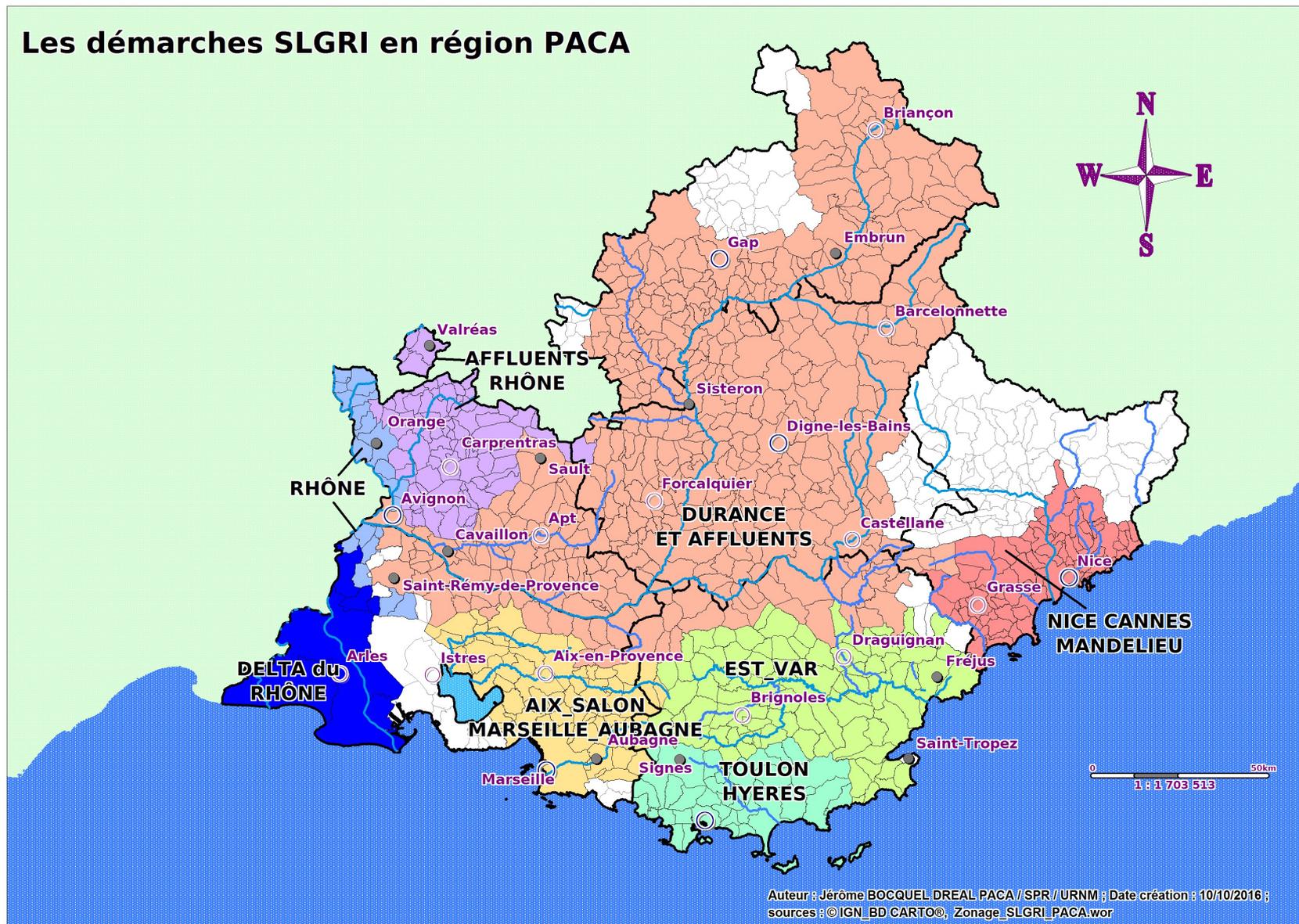
Bilan des démarches SLGRI dans la région PACA

7 territoires à risque important d'inondations



8 SLGRI en Paca

Les démarches SLGRI en région PACA



Auteur : Jérôme BOCQUEL DREAL PACA / SPR / URNM ; Date création : 10/10/2016 ; sources : © IGN_BD CARTO®, Zonage_SLGRI_PACA.wor




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

PROVENCE
ALPES-CÔTE D'AZUR



Partie 2 : Multi-partenaires



Stratégies locales de gestion du risque inondation

Bilan des démarches dans la région PACA

8 SLGRI dans la région, 3 dans les régions voisines

⇒ Nombreuses réunions des COTEC, COFIL pour

- Est Var
- Toulon Hyères
- Aix Marseille
- Durance et affluents

⇒ 6 SLGRI en consultation publique :

- Durance,
- Est Var
- Toulon Hyères,
- Ardèche,
- Aix-Marseille
- Rhône,

⇒ Démarche technique en finalisation
pour Rive Gauche du Rhône, Nice Cannes Mandelieu

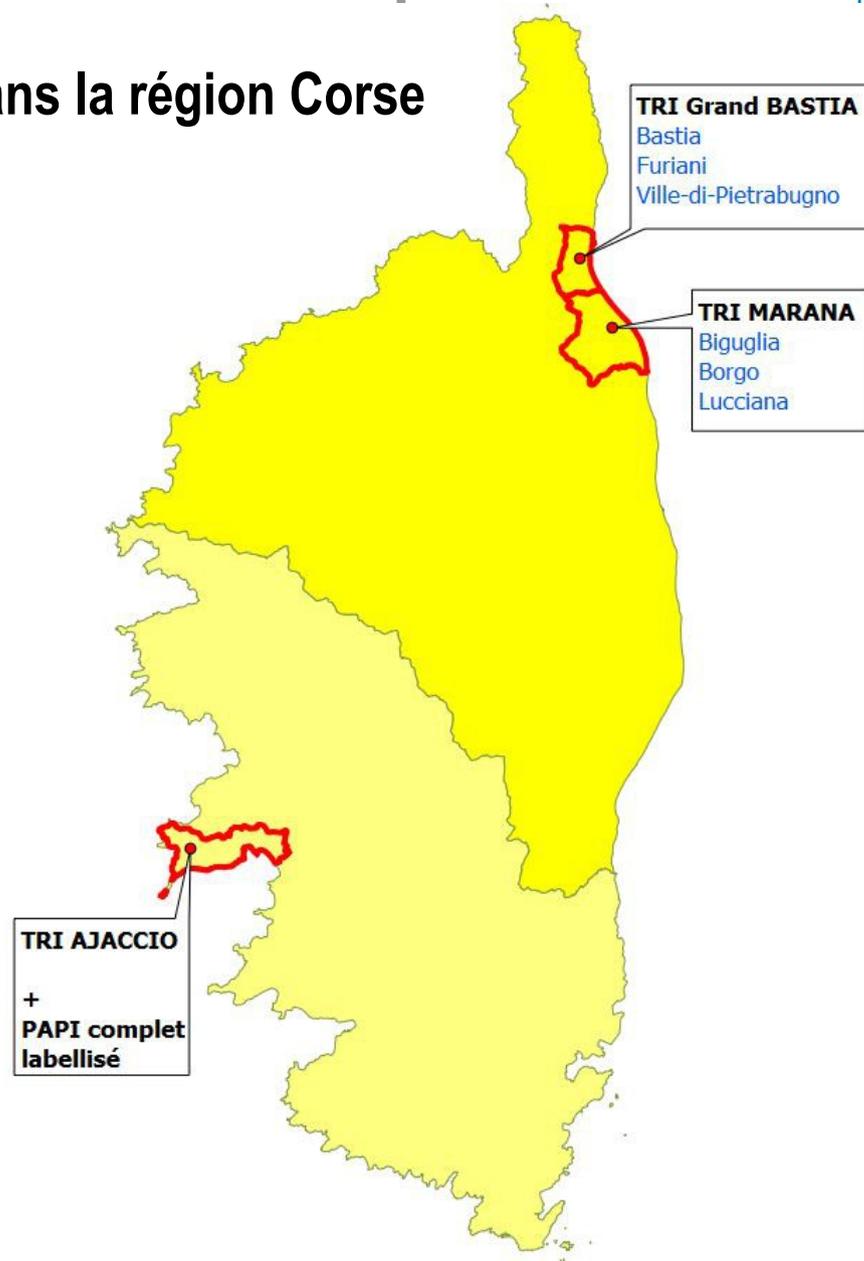
Partie 2 : Multi-partenaires

Stratégies locales de gestion du risque inondation

Bilan des démarches dans la région Corse

→ 3 SLGRI en Corse

- Structures porteuses = EPCI
- Services coordonnateurs Etat = DDTM 2A / 2B avec appui DREAL
- PAPI complet en cours sur Ajaccio (unique PAPI pour la Corse)



Partie 2 : Multi-partenaires



SLGRI :

Appel à projets 20 k€ « information préventive »

- Le principe**
- lancé en juin 2016 par la ministre de l'Environnement
 - Subvention de 20 000 € apporté par l'Etat par TRI

- Les thèmes**
- zones inondables
 - prévoir l'inondation
 - évaluer sa propre vulnérabilité et celle de ses biens
 - adapter son habitat aux inondations
 - se préparer à la catastrophe
 - se former aux comportements qui sauvent

- Comme par exemple**
- expositions
 - animations avec mise en situation
 - représentations en 3D des phénomènes
 - portes ouvertes dans les collèges
 - exercices associant la population
 - actions innovantes d'information des habitants



Appel à projets 20 k€ « information préventive »

PACA : 4 projets 161 k€ sur 4 départements

Aix Marseille, Durance, Est Var, Nice

- films pédagogiques risques/digues/ bons comportements
- 1 journée citoyenne à Marseille
- 1 appli smartphone de localisation en zone inondable
- supports pour les jeunes : quizz, dicrim

AURA :

**pas d'actions sur le territoire
« pluies intenses »
(Drôme et Ardèche)**

*Pour mémoire sur le reste
du territoire :
7 actions 190 k€ sur 4
départements*

Territoire en OCCITANIE :

**4 actions 100 k€
sur Aveyron et Gard**

**Nîmes, Carcassonne,
Montpellier, Sète**

CORSE

1 action 20 k€ sur la Corse-du-sud

TRI d'Ajaccio (EPCI et Ville)

- *Sensibilisation scolaires*
- *Exposition et conférence-débat*
- *Séminaire de sensibilisation des élus*





Les SLGRI + bilan des réponses à l'appel à projets

« information préventive » de 20 k€

*Fabienne CARMIGNANI – Chargée de mission
« inondation » au sein de l'unité des risques naturels
majeurs - DREAL de zone*

Présentation du projet à venir sur l'Aude

*Eric SIDOSKI – Chef du Service « prévention des risques »
- DDTM de l'Aude*





Étude et expérimentations relatives à la gestion du risque de ruissellement

*Christophe MOULIN, Chargé d'affaires « risques »,
département Risques Eau Construction
CEREMA*

*Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC – Chef de l'unité des
risques naturels majeurs - DREAL de zone*



Rappel « intrusion arc méd. »

Gestion des risques de ruissellement

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

- Analyser le contenu des PPRI approuvés
- Etablir un programme prioritaire d'élaboration ou de révision PPRI intégrant les risques de ruissellement

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- Inciter les collectivités à prendre en compte les risques de ruissellement

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)

- Connaissance et prise en compte des ruissellements dans l'aménagement des territoires et dans l'adaptation de l'existant

Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

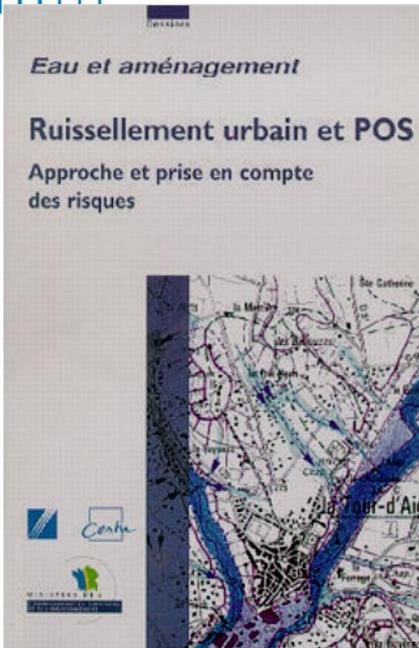
- Recenser les mesures de prévention existantes dans les PAPI labellisés
- Promouvoir les PAPI sur les territoires non couverts en développant le volet ruissellement

**Une réponse conjointe PACA – Occitanie :
partir du territoire et non des outils au travers de cas pilotes**

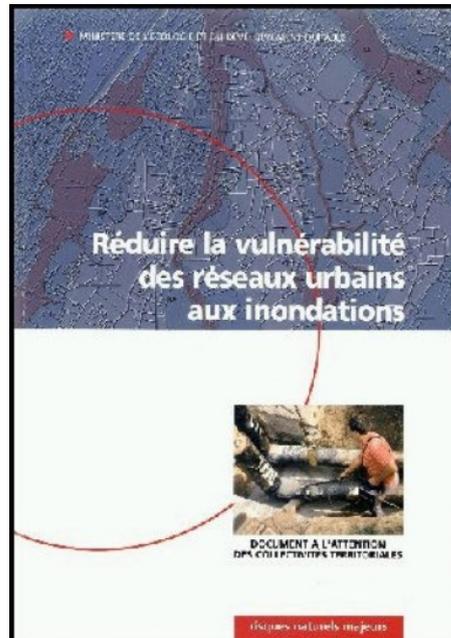
Partie 2 : Multi-partenaires



Les nombreuses productions méthodologiques



1998



2006



2006



2004



2014





Étude et expérimentations relatives à la gestion du risque de ruissellement

Le principe

- réaliser une étude sur le territoire PACA – Occitanie en associant la Corse et AURA
- 4 cas pilotes : Cannes (06), Nice (06), Banyuls (66), Sainte Anastasie (30) + *territoires témoins (métropole marseillaise...)*
- confiée au CEREMA (Dter Méd.)

Objectifs et livrables

- méthode de caractérisation et de gestion des risques de ruissellement
- démarche d'approche et de définition d'une stratégie de gestion simple, pragmatique et reproductible sur l'ensemble des territoires concernés
- diffusion d'un cahier de recommandations pour l'arc méd.
- production d'une synthèse et d'un plan d'actions pour chaque cas pilote



Étude et expérimentations relatives à la gestion du risque de ruissellement

Le déroulé

- état des lieux (générique et territorial) :
 - comprendre et définir les phénomènes,
 - cartographier les acteurs impliqués et les outils,
 - identifier les bonnes pratiques
- description des typologies de ruissellements et leurs effets – identifier les critères clés associés dont la distinction « pluvial / inondation » : pluviométrie intense, durée, taille des bassins versants, pentes, occupation des sols, dépassement des capacités du réseau pluvial...
- proposition d'une méthode permettant d'identifier et de caractériser les risques de ruissellement



Étude et expérimentations relatives à la gestion du risque de ruissellement

Le déroulé (suite)

➤ Application de la méthode aux territoires pilotes pour optimisation des stratégies de gestion

- Pour les cas pilotes : propositions d'actions adaptées à chaque cas pour améliorer la gestion des risques de ruissellement
- Pour les collectivités de l'arc méditerranéen : offrir une boîte à outils et un plan d'actions répondant aux caractéristiques des territoires (exposition, gestion en place, attentes, moyens...)



L'étude n'est pas un PPRI ruissellement, une optimisation du schéma des eaux pluviales et d'assainissement, etc ...

Comité de Pilotage prévu début janvier 2017 – 18 mois d'étude

- DREAL Paca et Occitanie + les 7 DDTM littorales
- Les collectivités territoriales des cas pilotes et témoins
- Experts nationaux





Echanges avec la salle

- o Kristell ASTIER-COHU -Chef de service adjoint « prévention des risques »- DREAL de bassin*
- o Philippe CHAPELET – Directeur des Risques Naturels - DREAL Occitanie*
- o Françoise TROMAS - Chef du service Eau et Inondation - DDTM du Gard*
- o Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC – chef de l’unité des risques naturels majeurs - DREAL de zone*
- o Eric SIDORSKI – chef du service « prévention des risques » - DDTM de l’Aude*
- o Christophe MOULIN – chargé d’affaires « risques » - Cerema*